



Reproduction Equine de Ségre

Reproduction Equine de Ségre

20 rue de la Haa

52140 Chauffourt

0629241375

CONTRAT POULINAGE SAISON 2026

Contrat établi entre les deux parties :

☐ L'inséminatrice et gérante du Centre : Alice Evrot

☐ Le propriétaire / Eleveur :

Nom, Prénom :

Adresse :

Tel :

@ :

☐ Pour la jument :

Nom de la jument

N°SIRE :

N° de transpondeur :

Race :

Robe :

Date de naissance :

Date de terme :

Etalon :

N°SIRE :

Problèmes au dernier poulinage :

Vaccins Grippe / Tétanos : *OBLIGATOIRE*

Rhinopneumonie : *OBLIGATOIRE*

Date dernier vermifuge :

Assurance : ☐ Mortalité ☐ Soins Vétérinaires N°assurance :

Anomalies de comportement :

OBJET DU CONTRAT

VII est convenu ce qui suit entre Alice Evrot, gérante et le propriétaire (ou son représentant) de la jument.

Pendant son séjour, l'animal est placé sous la responsabilité de Alice Evrot , gérante et inséminatrice.

- Les juments sont garanties par le propriétaire ni vicieuses, ni dangereuses, exemptes de maladie contagieuse et à jour de leurs vermifuges (strongles et ténia)
- Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance des prestations et de leurs tarifs
- Les juments sont nourries avec des aliments traditionnels élevage + CMV + fourrage
- En cas de besoin, les frais vétérinaires sont à la charge du propriétaire
- A son arrivée, le propriétaire devra présenter le livret signalétique de la jument
- La jument sera déferrée des 4 membres (à défaut, déferrée des postérieurs)

La jument sera surveillée par vidéo et grâce au système Easy Foal fixé sur sa queue. Il y a toujours une personne compétente pour assurer le poulinaage.

La jument devra être vaccinée grippe, tétanos et Rhinopneumonie depuis plus de quinze jours, et depuis moins de 6 mois pour la rhinopneumonie pour être autorisée à stationner dans le centre.

La jument doit arriver au centre entre 6 à 4 semaines précédant la date présumée du terme, ceci afin d'optimiser la qualité du colostrum et ainsi favoriser l'immunité qui en découle, vitale pour votre poulain.

CONSENTEMENT ECLAIRE

La prestation inclue la surveillance pré et post partum, le poulinaage, le nursing du nouveau-né, la pose du capteur Easy Foal. L'intervention d'un vétérinaire en urgence en cas de dystocie ou lors de complications, la fourniture de colostrum complémentaire si celui de la poulinière est insuffisant et un éventuel suivi néo-natal rapproché pendant les premiers jours (biberonnage...) est facturé en sus à l'éleveur.

Le propriétaire confirme connaître les risques de cet événement. Il confirme savoir que durant tout poulinaage, des événements comme des déchirures rectovaginales, des hémorragies, des ruptures utérines, des coliques, des ruptures d'organes digestifs, des accidents cardiovasculaires, des dystocies d'origine maternelle ou fœtale, des non délivrances, des infections utérines peuvent survenir avant, pendant ou après, et peuvent entraîner la mort du poulain, de la jument parturiente ou dans les pires cas, la mort de la jument et de son poulain et ceux malgré un respect des usages préconisés durant le poulinaage. Il est conscient des conséquences d'infertilité partielle ou totale de la poulinière suite à certains de ces problèmes (lacération du col, endométrite), ainsi que des séquelles potentielles sur le poulain (lésions ostéo-articulaires, pulmonaires, digestives...). Le propriétaire confirme accepter le risque de la survenue potentielle de ces événements. Le propriétaire est conscient que seule une prise en charge médicale pourra être effectuée par le Dr. de Sousa Oliveira Morgane, et qu'en cas de nécessité d'une chirurgie, la jument devra être transférée dans une clinique chirurgicale ce qui peut rendre impossible le fait d'avoir un poulain vivant.

Il donne l'autorisation au Dr. de Sousa Oliveira de pratiquer :

- tous les traitements médicaux ou interventions que pourrait rendre nécessaire l'état de la jument ou du poulain :

☐ quelque'en soit le coût

☐ dans la limite de TTC pour la jument et TTC pour le poulain

et dont il accepte par avance le choix :

☐ de l'opération de césarienne avec les frais inhérents OUI NON

☐ de l'euthanasie de la jument ou du poulain.

Le coût du transfert, le transfert et de l'intervention chirurgicale sont à la charge du propriétaire de la jument. Il atteste ne pas avoir besoin d'autres explications qu'il aurait le cas échéant demandées par écrit.

LIIMITE DE RESPONSABILITE

En cas de sinistre, quelqu'en soit la cause, la responsabilité du centre ou du Dr. de Sousa Oliveira Morgane, si elle est engagée, tant au titre des actes d'insémination, du suivi gynécologique, des actes thérapeutiques, des actes de poulinage et des actes annexes de gardiennage est limitée à une indemnité maximale de 5 000 € TTC (cinq mille euros).
Le propriétaire de l'animal confié doit, s'il estime la valeur dudit animal supérieure à ce prix, souscrire une assurance personnelle selon son estimation pour la durée du séjour de l'animal au centre.
A défaut par lui de souscrire un tel contrat, il est considéré comme n'ayant pas estimé le préjudice éventuellement subi par lui supérieur à 5 000 € TTC. Le propriétaire et son entourage sont entièrement responsable des dommages qu'ils subissent ou provoquent à autrui lors de leur présence dans le centre. La signature du contrat vaut acceptation de cette limite de responsabilité.

TARIFS

☀ Pose de EASY FOAL et surveillance de la jument	350€ TTC
☀ Pension poulinière non suivée par jour	13,20€ TTC
☀ Pension poulinière suivée par jour	14,80€ TTC

Ces tarifs ne comprennent pas les soins éventuels donnés à la mère avant et après poulinage, ainsi que les soins donnés au poulain après sa naissance (analyses, perfusion, antibiotiques, énama...)

Un acompte de 350€ TTC est demandé à la signature du contrat par chèque à Reproduction de Ségré ou en liquide.
Le solde est à régler à la fin du séjour sur facture.

AUTRES PRESTATIONS

Déclaration de naissance A faire dans les 15 premiers jours de la naissance impérativement. Fournissez le certificat de saillie et le nom du poulain	35€ TTC	OUI	NON
Signalement, pose de puce électronique et contrôle de filiation*	€ TTC	OUI	NON
IGG Poulain*	€ TTC	OUI	NON
Examen post-partum jument*	€ TTC	OUI	NON
Examen néo-natal poulain*	€ TTC	OUI	NON

*Examen réalisé par le Dr. de Sousa Oliveira Morgane dans les 24h qui suivent le poulinage

Fait à :

Le :

Le propriétaire :

porter la mention : "lu et approuvé"

La responsable du Centre de Reproduction :

**La jument sera t-elle inséminée dans
notre centre cette année :**

OUI

NON

en :

IART

IAC

TOUTE JUMENT QUI NE SERA PAS ACCOMPAGNÉE DE SON DOCUMENT D'IDENTIFICATION, D'UN PROTOCOLE VACCINAL COMPLET ET A JOUR GRIPPE/TETANOS ET RHINOPNEUMONIE, DU PRÉSENT CONTRAT ET DU RÈGLEMENT DEMANDÉ CI-DESSUS, NE SERA PAS ADMISE DANS LE CENTRE.